

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2021

PROTECTION PATRIMONIALE LANGUES RÉGIONALES - (N° 4035)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° 284**

présenté par
M. Descœur

ARTICLE 2 TER

À la fin de l'alinéa 4, substituer au mot :

« française »

les mots :

« et de la culture françaises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.